



Main courante contre un agent de police

Par sisis

je voudrais déposer une main courante contre un agent de police. je fais comment ? Merci de votre réponse

Par yapasdequoi

Bonjour
Une main courante ne sert à rien.

Par Isadore

Bonjour,

Ben vous vous rendez dans la gendarmerie ou le commissariat de votre choix raconter votre histoire à l'agent chargé d'enregistrer les mains courantes.

A part si vous avez été témoin de faits répréhensibles et que vous voulez vous signaler pour le cas où une enquête serait ouverte, cette démarche n'a aucun intérêt.

Si vous êtes la victime, c'est une plainte qu'il faut déposer.

On ne dépose pas une main courante "contre" quelqu'un. Une main courante est une simple déclaration aux forces de l'ordre. Elle sert simplement à porter à la connaissance de la police des faits.

Elle ne sera utilisée qu'en cas de dépôt de plainte de la part de la victime ou si les faits signalés sont assez graves pour qu'une enquête soit ouverte sans plainte.